



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 22
- procurations : 9
- absent excusé : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-deux et le 28 septembre à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 22 septembre 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME QUONIAM-DOUREL, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. DOMENEGHETTY, M. MOLET, M. MERLEY, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN .

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. BEC (POUVOIR A MME PERROUX), MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A MME GUEDES), M. ORTIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME JARRIGE (POUVOIR A M. MOLLET), MME CABERO (POUVOIR A M. ROFE), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), M. DEHOURS (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M. FEULLERAT)

Etait absent excusé : M. CADIEU

MME FLORENCE TOULZE est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2022/96

Objet : Rapport relatif aux observations de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes a été présenté au conseil municipal le 8 décembre 2021.

Par ailleurs, l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose notamment que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives, l'ordonnateur de la collectivité présente les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes ».

Le tableau ci-dessous présente les actions entreprises.

Suivi des recommandations

Recommandations	Degré de mise en œuvre	Observations de la commune
Formaliser le recours à des commissions ¹ citoyennes par l'adoption de délibérations autorisant la création des comités consultatifs dans le respect du champ de compétence de la commune	Totalement mise en œuvre	Toutes les commissions citoyennes ont été créées par délibération
	Non mise en œuvre	La commune a fait le choix de maintenir la commission participative voirie
Procéder en lien avec Toulouse Métropole, au transfert effectif de la compétence voirie, notamment son pilotage financier et sa gouvernance	Non mise en œuvre	Pour la commune cette recommandation s'adresse directement à Toulouse Métropole.
Comptabiliser les engagements hors bilan relatifs aux acquisitions foncières effectuées par l'établissement public foncier local pour le compte de la commune	Totalement mise en œuvre	Les engagements hors bilan ont été comptabilisés lors du vote du budget en janvier 2022, ainsi que lors de la présentation du compte administratif en juin 2022
Mettre en place une computation des seuils et une analyse des besoins homogènes pour limiter les risques de dépassement des seuils de procédure	Mise en œuvre en cours	La mise en place et l'analyse des besoins homogènes est en cours de réflexion afin les différents services afin d'être en mesure d'avoir une prévision et un suivi plus précis.
Améliorer le pilotage des autorisations de programme et crédits de paiement par l'adoption d'un règlement budgétaire et financier	Mise en œuvre en cours	Le travail concernant la rédaction du règlement budgétaire et financier est en cours de réflexion. Il sera obligatoirement, rédigé lors du passage à la M57 au 1 ^{er} janvier 2024.
Constituer des provisions à hauteur des risques estimés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables	Totalement mis en œuvre	Les provisions pour risques et charges ont été inscrits au budget principal 2022 après estimation des risques, notamment contentieux dans les différents dossiers. Une provision pour compte épargne temps, a également fait l'objet d'une inscription au budget.
Elaborer un inventaire des immobilisations en concordance avec l'état de l'actif comptable public	Mise en œuvre en cours	Un plan d'action avec le Service de gestion comptable est en cours, afin de pouvoir établir une concordance avec l'état de l'actif
Mettre en place un contrôle régulier des régies par l'ordonnateur, assorti d'un dispositif de formation des régisseurs et des mandataires	Mise en œuvre en cours	Une formation des régisseurs a eu lieu au cours de l'année 2021. Un contrôle interne des régies a commencé au cours de l'année 2022. Une convention de partenariat à ce sujet est également en cours de réflexion avec le Service de Gestion comptable.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID : 031-213105612-20221006-D2022_96_1-DE



Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Que le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

- Transmis le

- Affiché le

03 OCT. 2022

